

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 1990 B 03861

Numéro SIREN : 379 041 395

Nom ou dénomination : FRAMATOME

Ce dépôt a été enregistré le 12/11/2018 sous le numéro de dépôt 104358

**TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANTERRE**

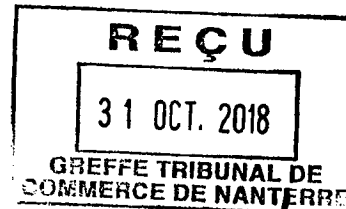


G R E F F E

DEPOT N° :.....104358.....
LE: 12 novembre 2018

Objet : Dépôt en annexe du registre du commerce et des sociétés
Ordonnance n° 2018O03443

framatomé



201803443

REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE AUX FINS :

- D'OBTENIR UNE PROROGATION DU DELAI DE REUNION DE L'ASSEMBLEE CHARGEE D'APPROUVER LES COMPTES DE L'EXERCICE 2017
- D'OBTENIR UNE PROROGATION DU DELAI DE MISE EN PAIEMENT DES DIVIDENDES

Je soussigné, Bernard FONTANA, agissant en qualité de Président du Directoire de la Société Framatome, SAS au capital de 706 690 542,60 euros, dont le siège social est sis Tour AREVA, 1 place Jean Millier, 92400 COURBEVOIE, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 379 041 395 (la Société),

Après avoir rappelé que par requête du 20 juin 2018, nous vous avons demandé une prorogation du délai pour permettre l'approbation des comptes 2017, jusqu'au 31 octobre 2018 inclus, ladite prorogation ayant été accordée par votre ordonnance N°74101 du 5 juillet 2018, (v. PJ),

201803443

Je demande qu'il plaise à Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Nanterre, de proroger à nouveau, jusqu'au 31 décembre 2018 inclus :

- le délai de réunion de l'Assemblée Générale de la Société Framatome, devant être appelée à délibérer sur le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- le délai de mise en paiement des dividendes dont la distribution serait décidé au cours de cette Assemblée Générale.

Fait à Courbevoie, le 26 octobre 2018
En deux (2) exemplaires originaux

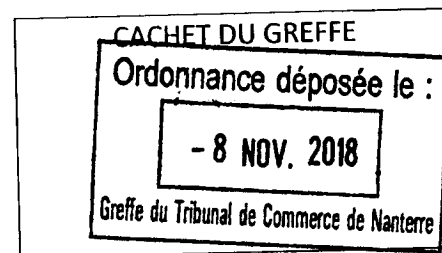
M. Bernard FONTANA
Président

PJ :

- Copie du bilan et du compte de résultat de l'exercice 2016,
- Copie de l'ordonnance N° 74101 rendue le 5 juillet 2018

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANTERRE

LE PRESIDENT



Requête n° 2018003443
Affaire : SAS FRAMATOME

2^{ème} PROROGATION

ORDONNANCE

Nous, Rémy COIN, agissant par délégation de M. Frédéric DANA, président du tribunal de commerce de Nanterre,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

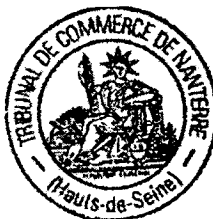
Vu les articles L227-9 et R 225-64 du code de commerce (SAS),

Prorogeons jusqu'au **31 DECEMBRE 2018** le délai de tenue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos au **31 DECEMBRE 2017** de la société requérante **SAS FRAMATOME 1 PL JEAN MILLIER TOUR AREVA 92400 COURBEVOIE (RCS NANTERRE 379041395)**.

Disons que la présente ordonnance sera déposée au greffe de ce tribunal.

Fait à Nanterre, le 7/11/2018

Le greffier,
D. MESLE

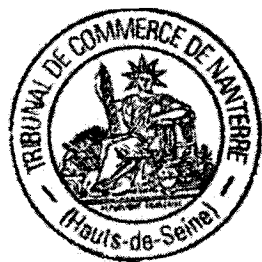


Le juge délégué,
M. Rémy COIN

EXPÉDITION

Pour expédition certifiée conforme à la minute de la présente
décision

Le Greffier



N° de rôle	2018O03443
Nom du dossier	SAS FRAMATOME
Délivrée le	12/11/2018

Troisième et dernière page.